

Communiqué de presse

Contact presse

Olivier Skora

presse@daimantel.com

Florange le 20 février 2024

Daimantel France élargit ses champs d'action avec une première production d'aimants permanents recyclés.

Daimantel France, société spécialisée dans le recyclage des aimants permanents, innove et annonce début 2024 la production de ses premiers aimants permanents recyclés.

2023 aura été une année particulièrement marquante pour la société Daimantel France. Forte de son succès dans la mise au point de traitements innovants pour démagnétiser les aimants permanents, son équipe technique est allée encore plus loin dans le recyclage des aimants, en menant à terme sa toute première production d'aimants permanents recyclés, à travers quatre procédés différents.

La société a tout d'abord collecté, auprès d'industriels du Grand Est des aimants permanents usagés. Ces derniers ont ensuite été traités et revalorisés afin d'obtenir quatre aimants permanents différents – et utilisables en l'état –, concrétisant par la même occasion l'aboutissement d'un cycle intégral de recyclage. Les procédés mis en œuvre l'ont été pour partie avec les moyens propres de l'entreprise, ainsi qu'avec le concours de laboratoires partenaires, situés dans l'est de l'Hexagone.

Depuis sa création en 2021, la société a mis l'accent sur la collecte de machines électriques en fin de vie ainsi que sur le traitement des aimants (soit la partie amont du processus de recyclage). Désormais, la société Mosellane est également en mesure de couvrir la partie aval, et ainsi de produire ses propres aimants recyclés. L'exploration de ces nouveaux procédés a permis à la société d'aborder le processus de recyclage des aimants dans une vision globale, en amont et en aval, et de se positionner en tant qu'acteur reconnu de la filière.

Ainsi, par cette réalisation, cette société émergente poursuit son développement, en jouant un rôle prépondérant dans la structuration d'une filière de recyclage des aimants permanents en France. Une façon concrète de s'investir dans la mission : « Extraire des terres rares autrement que dans une mine ».

À propos de Daimantel France

Daimantel France est une société basée à Florange dans la région Grand Est, spécialisée dans le démantèlement des systèmes magnétiques, la collecte, le traitement et la revalorisation des aimants permanents usagés à base de terres rares. Les aimants peuvent être contenus dans les générateurs d'éoliennes, les machines tournantes et les équipements industriels. La société propose ainsi les prestations suivantes : Étude et Conseil, Ingénierie, Logistique, Démantèlement, et Valorisation auprès des industries utilisatrices.

Pour ses activités de Recherche et Développement, d'industrialisation, la société spécialisée dans le recyclage des aimants permanents est soutenue par France Relance, France 2030 ainsi que la région Grand Est. L'entreprise a également été lauréate de la Bourse French Tech en 2021.

Daimantel œuvre également sur le projet Magnolia en consortium avec de grands industriels et organismes de recherche français de la filière de recyclage des aimants permanents. Pour des études techniques spécifiques à l'économie circulaire, Daimantel France est également soutenue par l'ADEME Grand Est.



© Daimantel France

L'un des premiers aimants permanents recyclés, produit par la société Daimantel France.